

AJOUT DE CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES POUR CARMIGNAC CREDIT 2027

(ISIN : FR00140081Y1 ; FR00140081Z8 ; FR0014008207 ; FR0014008215 ; FR0014008223 ; FR0014008231)

Lettre aux porteurs de parts du fonds CARMIGNAC CREDIT 2027

July 18, 2022

Paris, France

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous manifestez et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du fonds Carmignac Credit 2027.

Nous souhaitons par la présente lettre vous informer d'un changement important à venir sur le fonds – l'ajout de caractéristiques extra-financières à la stratégie de gestion - et ses conséquences pour vous. Comme expliqué plus en détail ci-après, Carmignac Credit 2027 valorisera à partir du 1er août les caractéristiques environnementales et sociales dans ses décisions d'investissement.

En conséquence, ce document est important et requiert votre attention. En cas de doute, nous vous invitons à consulter votre conseiller habituel.

1

QUELS CHANGEMENTS VONT INTERVENIR SUR VOTRE FONDS ?

Le règlement européen n°2019/2088 dit *Sustainable Finance Disclosure* (« SFDR ») introduit des obligations d'information environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) pour, entre autres, les gestionnaires d'actifs. Dans ce cadre, les produits financiers, tel que le fonds Carmignac Credit 2027, qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales, sont tenus d'en faire part dans leur prospectus et leur rapport annuel ainsi que sur le site internet de la société de gestion.

Avec ce cadre réglementaire renforcé pour l'investissement durable, l'Union européenne entend améliorer la transparence sur les questions environnementales et sociales pour les investisseurs en leur permettant d'accéder à plus d'informations sur les aspects ESG des fonds, afin de mieux comparer les produits entre eux.

S'agissant de Carmignac Credit 2027, la stratégie d'investissement du fonds intégrera à partir du 1^{er} août prochain des caractéristiques environnementales et sociales, et promouvra les investissements dans des sociétés qui suivent de bonnes pratiques en matière de gouvernance de la façon suivante :

- (1) **Exclusion des investissements controversés** : le fonds exclut les entreprises dont les pratiques sont en opposition avec les valeurs de Carmignac en raison de leur activité, de leurs normes ou de leur comportement, notamment les exploitants de mines de charbon thermique, les producteurs de tabac et les producteurs d'électricité à taux d'émissions élevé, ou les sociétés qui ne sont pas gérées de manière durable – avec des notations ESG très faibles.
- (2) **Intégration de l'analyse extra-financière** : parallèlement à ses analyses financières, la société de gestion Carmignac étudie les pratiques ESG de chaque entreprise dans laquelle le fonds investit, à travers, notamment, son système propriétaire de recherche ESG, dénommé START. Ce système permet à Carmignac d'évaluer l'impact des activités d'une entreprise sur son environnement et la société afin d'identifier au mieux les risques et les opportunités d'investissement.
- (3) **Dialogue avec les entreprises** : Carmignac discute de façon régulière sur de nombreux sujets liés à l'ESG avec les sociétés dans lesquelles ses fonds peuvent potentiellement investir. Ces échanges visent à aider ces entreprises à améliorer leurs pratiques et à responsabiliser leurs dirigeants en matière d'ESG. Cela permet aussi à Carmignac de mieux appréhender les différents sujets dans ce domaine. La société de gestion met ainsi en place ce dialogue via des réunions régulières avec les dirigeants des sociétés concernées.

A travers cette approche (intégration de caractéristiques environnementales et sociales au sein de la stratégie d'investissement du fonds), les gérants de Carmignac Credit 2027 peuvent développer une vision globale et détaillée du potentiel de chaque entreprise, et ainsi prendre de meilleures décisions d'investissement en matière d'ESG.

Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans la partie « Caractéristiques extra-financières » du prospectus et sont disponibles dans la section « Investissement Responsable » du site internet www.carmignac.com.

Le profil de risque du fonds reste inchangé. Il n'y a aucun changement au niveau du gestionnaire financier ou des frais du fonds.

2

QUAND CETTE OPÉRATION INTERVIENDRA-T-ELLE ?

Cette modification interviendra le 1^{er} août 2022.

3

QUEL EST L'IMPACT DE CES MODIFICATIONS SUR LE PROFIL DE RENDEMENT/RISQUE DE VOTRE INVESTISSEMENT ?

- Modification du profil de Rendement /Risque¹ : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Non

- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significative



4

QUEL EST L'IMPACT DE CETTE OPÉRATION SUR VOTRE FISCALITE ?

¹ Le profil de risque et de rendement est symbolisé par une échelle allant de 1 à 7. Le score indiqué est une estimation du niveau de risque ainsi que du potentiel de rendement du fonds

Cette opération n'aura pas de conséquence fiscale pour les résidents français. Les porteurs de parts sont invités à prendre contact auprès de leurs conseillers habituels afin d'évaluer les conséquences de l'opération au regard des caractéristiques propres à leur situation et de leur résidence fiscale.

5

ELEMENTS CLES A NE PAS OUBLIER

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI). Nous vous invitons également à prendre régulièrement contact avec votre conseiller pour parler de vos placements.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour vous fournir, si vous le désirez, des renseignements complémentaires.

Le document d'informations clés pour l'investisseur, le prospectus ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel, sont disponibles en français, anglais, allemand, italien, et espagnol sur le site Internet www.carmignac.com et également sans frais sur simple demande adressée à la société de gestion du fonds.

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Christophe PERONIN
Directeur Général Délégué